

M. et Mme CIFOLELLI Vito et Dominique
Lotissement le Saruchet
MONTGARDIN

Le 14 août 2018

Mme Fabienne BESSY
Commissaire enquêtrice

Objet : enquête publique ouverte le 21 juin 2018

Madame,

Dans le cadre de votre enquête nous voulons dénoncer un projet qui nous semble des plus nuisibles.

Il s'agit de l'installation de l'entreprise GSR (Giraud Stockage et Recyclage) dans la zone artisanale du Saruchet. Il est évident que l'activité de cette société n'est absolument pas compatible avec le lieu de son implantation.

En effet, la zone artisanale du Saruchet est contigüe au lotissement du même nom. L'entreprise GRS se trouve donc :

- En début de lotissement
- Tout contre le terrain de sports de la Commune
- Au départ du parcours de santé
- Accolée au torrent du Dévezet
- A proximité de la route nationale
- **À 50 mètres de la Crèche « le Nid d'Avance »**

On ne pouvait pas trouver pire emplacement pour ce type d'entreprise !

En effet, cette société a pour activité, entre autres, le démantèlement de voitures mises à la casse avec récupération des huiles et autres produits toxiques.

Elle s'occupe aussi, ce qui n'est pas le moins inquiétant, de stocker des containers mis à la disposition de qui le souhaite pouvant renfermer tout et n'importe quoi. Elle récupère également les déchets que personne ne veut (et pour cause).

On ne peut donc raisonnablement pas écarter les risques de toutes sortes de pollutions. Cela est inadmissible sachant, qu'en plus d'un lotissement résidentiel, des bébés sont gardés à moins de 50 mètres.

De plus l'entreprise prévoit d'utiliser un grand nombre de camions (une quarantaine par jour). Cela détériorerait la route menant au lotissement et mettrait en danger les riverains (notamment les piétons dont bon nombre d'enfants).

De surcroît, l'entrée et la sortie sur la route nationale de ces véhicules en rotation permanente mettraient en danger la circulation routière.

En tant que voisins immédiats (à moins de 100 m) nous sommes très inquiets quant aux nuisances qui ne manqueront pas de se produire, à savoir :

- Mise en danger de la santé des enfants accueillis par la crèche
- Pollution de la nappe phréatique (par infiltration de liquides toxiques)
- Pollution de l'air (poussière, fumées, émanations diverses)
- Mises en danger des piétons (par circulation intensives des camions)
- Détérioration de la route menant au lotissement (toujours par les camions)
- Mise en danger des usagers de la route nationale
- Nuisances olfactives
- Nuisances sonores (par le broyage des tôles)
- Pollution visuelle (stockage des carcasses de voitures, empilement des containers)
- Dépréciation de la valeur de nos maisons induite par ce voisinage malsain.

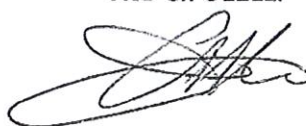
Nous nous sommes installés il y a quelques années dans le lotissement du Saruchet pour profiter du calme et de la douceur de vivre de ce havre de paix.

Nous refusons de subir le gâchis que veut nous imposer M. GIRAUD, ce spéculateur sans scrupule. Il veut dévaster en un claquement de doigt tout ce que la Commune a construit année après année pour le bien être de ses habitants. Nous sommes tous révoltés par l'attitude de ce Monsieur qui ne voit que son profit et qui ne craint pas de mettre en péril la santé et le bien-être de ses congénères.

Nous espérons tous du fond du cœur que ce Monsieur GIRAUD « dégage ».

Espérant que nos arguments vous auront convaincue de l'incongruité de cette installation aux portes de nos maisons, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Vito CIFOLELLI



Dominique CIFOLELLI

